

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2026 / 057

**Séance ordinaire du 22 septembre 2026
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 16 septembre 2026

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : M. Edgar JONQUET

Rapporteur : Mme le maire

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 33

Présents : 32 Représentés : 1 Absents : 0

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 29

Abstention : 4

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 29

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Laurence BEGEY – M. Christian TANTI – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre-François CAVATORTO – Mme Sylvie SOUCHON – M. Pierre-Marie SACHOT – Mme Virginie HOANG-ROSSI – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Jean-Paul REYNOIRD – M. Michel TONDUT – Mme Patricia LAZZARO – M. Jean Noël MICHEL – M. Serge IENCO – Mme Nadine GHEVONTIAN – M. Jean CANICIO – M. Damien PICCININI – M. Jacques-Olivier GRETAY – Mme Stéphanie PATASCIA – Mme Stéphanie DE LA FOURNIERE – Mme Aurélie CAILLOL – Mme Sandy SOCIA – M. Edgar JONQUET – M. Patrick LANGLOIS – Mme Patricia DELCAMBRE COPILLET – Mme Nadia PUTZOLU – Mme Hélène MEISTRETTY-THUDO – M. Rémy CHABAUD – M. Thomas AVELINE.

Avaient donné pouvoir : Mme Anne-Marie ADRAGNA à Mme Laurence BEGEY.

Objet : Garantie d'emprunt à 100 % accordée à l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) « Tous Propriétaires » pour l'opération « Jardin de Lou ».

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2252-1 et L. 2252-2 ;

Vu le code civil, notamment son article 2305 ;

Vu la convention de prêt long terme n° 1107966 ci-annexée, conclue entre Action Logement Services et l'OFS « Tous Propriétaires » ;

Vu l'avis de la commission finances réunie le 17 septembre 2026 ;

Considérant que cette opération contribue directement à la réalisation des objectifs communaux en matière de développement de l'offre de logements sociaux sur le territoire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'octroi de la garantie d'emprunt de la Commune de Cabriès à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt long terme n° 1107966 d'un montant de 26 000,00 € souscrit par l'OFS « Tous Propriétaires » auprès d'Action Logement Services ;

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20260922-DEL_2026_057-DE
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026

- **Précise** que la garantie est accordée pour la durée totale du prêt (480 mois, préfinancement et amortissement compris) jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues en principal, intérêts et accessoires ;
- **S'engage** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin et sur notification de l'impayé par le prêteur, des ressources suffisantes pour couvrir le paiement des charges dues ;
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;
- **Inscrit** aux budgets les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le 22 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Edgar JONQUET



Le Maire,

Amapola VENTRON



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Mairie de Cabries-Bouches-du-Rhône
013-211300199-20260922-DEL_2026_057-DE
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026